

RECRUTEMENT DES MEMBRES SCIENTIFIQUES 2016-2017

Tous les candidats voudront bien lire attentivement cette notice d'information, relative au dépôt de la candidature, au processus de sélection et aux conditions de séjour des candidats recrutés. La sélection s'adresse aux chercheurs qui développent un projet de recherche en sciences humaines et sociales nécessitant un séjour prolongé en péninsule Ibérique.

1) LES CONDITIONS

- a) L'âge :** Les candidats doivent être âgés de plus de 18 ans. Il n'existe pas de limite d'âge.
- b) La nationalité :** Il n'existe pas de critère de nationalité. Il est précisé aux candidats non citoyens de l'Union européenne ou non ressortissants d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse que nul ne peut avoir la qualité de membre, et être rémunéré comme tel, s'il ne satisfait pas aux conditions de délivrance des titres de séjour et de travail sur le territoire français fixées par le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile. Compte tenu du fait que les postes de membre couvrent une période comprise entre le 1^{er} septembre 2016 et le 31 août 2017, les membres recrutés devront présenter, avant le 31 juillet 2016, un titre de séjour couvrant la durée du recrutement éventuel. Dans le cas contraire, le candidat retenu se verrait dans l'obligation de renoncer à son poste.
- c) Critère de langue :** Les candidats doivent avoir une bonne maîtrise de la langue française, le dossier devant être rédigé obligatoirement en français et l'entretien se déroulant également dans cette langue.
- d) Le profil du candidat et le projet :** Le projet peut s'inscrire aussi bien dans le cadre d'une thèse de doctorat que d'une recherche postdoctorale. Dans le cas des post-doctorants, une priorité est accordée aux candidats dont la thèse a été soutenue au moins deux ans avant le début de leur contrat en qualité de membre et pas au-delà de huit ans après la soutenance de la thèse.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la participation des membres docteurs aux activités de l'École est une obligation et qu'ils ont vocation soit à animer un programme existant, soit à faire émerger de nouveaux programmes, par le biais notamment de dépôt de candidature à des appels à projets nationaux et internationaux, à l'intérieur des domaines de recherche définis dans le projet d'établissement (en cours d'élaboration) pour le contrat quinquennal 2017-2021.

<https://www.casadevelazquez.org/recherche-scientifique/domaines-de-recherche/>

2) ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats devront fournir 2 dossiers :

1/ un dossier *administratif* à envoyer sous pli recommandé, au plus tard **le jeudi 3 décembre 2015** (le cachet de la poste faisant foi) à M. le Directeur de la Casa de Velázquez, calle Paul Guinard nº 3, Ciudad Universitaria, E-28040 Madrid (Espagne) ;

ET

2/ un dossier *scientifique* à remplir en ligne avant le **3 décembre 2015 à 15h00** (heure de Madrid) sur le site : <https://www.casadevelazquez.org/accueil/candidatures/membres-scientifiques/>

Les candidats doivent s'inscrire avec une adresse mail valide, les communications aux candidats se faisant exclusivement par courrier électronique.

3) PIÈCES À FOURNIR

Tous les documents administratifs doivent être libellés en **langue française ou traduits par un traducteur assermenté**. Aucun rappel ne sera effectué et aucun document supplémentaire ne sera accepté. **Tout dossier incomplet ou non conforme sera refusé.**

a) *Dossier administratif (par pli recommandé) :*

	Fonctionnaires français	Non fonctionnaires
Copie scannée recto-verso d'un document d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport)	OUI	OUI (un titre de séjour sera demandé aux candidats non citoyens de l'Union Européenne et de l'espace économique européen et la Suisse)
Un extrait du casier judiciaire datant de moins de six mois	NON	OUI
Pour les candidats mariés, copies correspondantes du livret de famille ; pour les candidats liés par un pacte civil de solidarité, un justificatif de situation ;		OUI
Un certificat administratif délivré par l'autorité hiérarchique (modèle à télécharger)	OUI	NON
Le dernier arrêté attestant de la position administrative actuelle et du classement	OUI	NON
Pour les doctorants, un visa de l'École doctorale concernée (modèle à télécharger) et une attestation de dépôt de thèse ;		OUI
Copie des diplômes obtenus		OUI
1 lettre de recommandation d'une personnalité scientifique (le directeur de recherche obligatoirement pour les doctorants) en français, espagnol, anglais ou portugais ;		OUI

b) Dossier scientifique (pièces à attacher directement au formulaire) :

- un formulaire de candidature dûment rempli ;
- un curriculum vitae comprenant éventuellement une liste des publications (3+1 pages max. au total, format A4 vertical) - **impérativement au format pdf** ;
- un projet de recherche (6 pages max. format A4 vertical, en français) - **impérativement au format pdf**.

4) LA SÉLECTION

a) Présélection des dossiers par la commission

Chaque année, sont constituées trois commissions d'admission chargées d'examiner les dossiers des candidats à l'École des hautes études hispaniques et ibériques : une pour les époques ancienne et médiévale, une pour les époques moderne et contemporaine, une pour le temps présent. Chacune de ces commissions comprend sept membres nommés par le directeur de la Casa de Velázquez après avis du président du Conseil scientifique de l'établissement.

La composition de la commission de recrutement sera disponible sur le site de la Casa de Velázquez en février 2016.

Les réunions de présélection auront lieu à Paris les lundi 14 et mardi 15 mars 2016. Les candidats retenus pour une audition seront avertis **par courriel uniquement** dans les jours suivants.

b) Auditions des candidats présélectionnés

Les candidats présélectionnés défendront leur candidature à Paris, au Colegio de España entre le lundi 11 et le mardi 12 avril 2016.

Les entretiens, d'une durée de 20 minutes pour chaque candidat, auront lieu **en langue française**. Les candidats auditionnés devront se rendre **physiquement** à l'audition le jour indiqué sur la convocation. L'audition ne pourra, en aucun cas, se faire par visioconférence.

Les commissions feront une proposition des candidats retenus au Conseil scientifique, qui se réunira le mercredi 13 avril 2016. La décision de nomination (liste principale et liste complémentaire) du directeur sera publiée dans les jours suivants sur le site Internet de la Casa.

5) ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE

Pour toute question relative au recrutement, vous pourrez contacter le secrétariat de direction (semdir@casadevelazquez.org), uniquement par mail. Aucune réponse ne sera donnée par téléphone.

Dans tous les cas, pensez à anticiper. Aucun problème technique (panne sur votre ordinateur, coupure Internet,...) ne justifiera le non envoi de la candidature dans les délais impartis. L'accès au formulaire sera coupé **le 3 décembre à 15h précises**. Une fois que vous aurez soumis votre candidature, un message de confirmation s'affichera, et vous le recevrez également par e-mail.

6) ÊTRE MEMBRE À L'EHEHI

Le nombre de postes est fixé chaque année par le directeur de la Casa de Velázquez et voté en Conseil d'administration. Le nombre maximum de postes est de 18. Le séjour commencera le 1^{er} septembre 2016 et prendra fin au 31 août 2017

Les membres de l'EHEHI sont tenus de résider en péninsule Ibérique durant l'année universitaire.

a) La rémunération

Les membres fonctionnaires sont placés en position de détachement. Les membres non fonctionnaires reçoivent le traitement d'un professeur bi-admissible à l'agrégation au 1er échelon, une indemnité de résidence et, le cas échéant, des majorations familiales. Vous pouvez consulter les textes réglementaires suivants régissant les traitements des fonctionnaires en poste à l'étranger :

Décret n°64-171 du 21 février 1964 fixant les modalités de la rémunération spéciale des personnels, membres, pensionnaires et agents français des grands établissements d'enseignement supérieur à l'étranger relevant du ministère de l'Éducation nationale.
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006061188&dateTexte=>

Décret n°67-290 du 28 mars 1967 fixant les modalités de calcul des émoluments des personnels de l'Etat et des établissements publics de l'Etat à caractère administratif en service à l'étranger.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000305783>

La valeur du point d'indice de la fonction publique française est consultable sur
<http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations-4>

Une estimation personnelle et détaillée des émoluments sera transmise aux candidats retenus à la fin du processus de recrutement.

b) La participation aux activités

Les membres scientifiques s'engagent à participer aux activités de la Casa de Velázquez (formations, Portes ouvertes...) Deux directeurs des études scientifiques accompagnent le séjour des membres, assurent le suivi de leurs travaux, organisent les diverses manifestations scientifiques...

Pour les membres doctorants, la priorité est l'achèvement des enquêtes documentaires et/ou l'avancement dans la rédaction de la thèse. Les membres docteurs ont vocation à faire émerger de nouveaux programmes ou à animer un programme existant ; ils doivent soumettre un article pour publication à la Casa de Velázquez pendant leur séjour.

À l'issue de la première année, les membres de l'EHEHI peuvent solliciter un renouvellement (cf. Décret 2011-164 relatif aux Écoles françaises à l'étranger).

Pour plus d'information, consulter le Règlement intérieur de l'établissement et le document relatif aux différents dispositifs d'accueil à la Casa de Velázquez.